

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°7 Allocation.

n°7

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 novembre 1927

Numéro JO

n° 372 du 30/11/1927

Date du numéro

30 novembre 1927

TEXTE INTÉGRAL

la solde mensuelle de l'ogaz Hussein Roblé, okal Issa, est portée de 130 francs à 300 francs, pour compter du 1 er novembre 1927.